

Charte éthique européenne d'utilisation de l'IA dans les systèmes judiciaires et leur environnement

1^{er} texte au niveau global

Principes de fond et principes méthodologiques concernant l'intégration de l'IA dans les politiques judiciaires nationales

- ✓ Pour les décideurs qui élaborent la législation et les politiques nationales pertinentes
- ✓ Pour les tribunaux et les professionnels qui testent les outils d'IA
- ✓ Pour les entreprises privées



Charte éthique européenne d'utilisation de l'IA dans les systèmes judiciaires et leur environnement

PRINCIPE 3 :

PRINCIPE DE QUALITÉ ET DE SÉCURITÉ

En ce qui concerne le traitement des décisions et des données judiciaires, utiliser des **sources certifiées** et des **données intangibles** avec des modèles conçus de manière **pluridisciplinaire**, dans un environnement technologique **sécurisé**.



Charte éthique européenne d'utilisation de l'IA dans les systèmes judiciaires et leur environnement



PRINCIPE 4 :

PRINCIPES DE TRANSPARENCE, DE NEUTRALITE ET D'INTÉGRITÉ INTELLECTUELLE

Rendre les méthodes de traitement des données **accessibles et compréhensibles**, autoriser des **audits externes**

cepej

European
Commission
for the Efficiency
of Justice

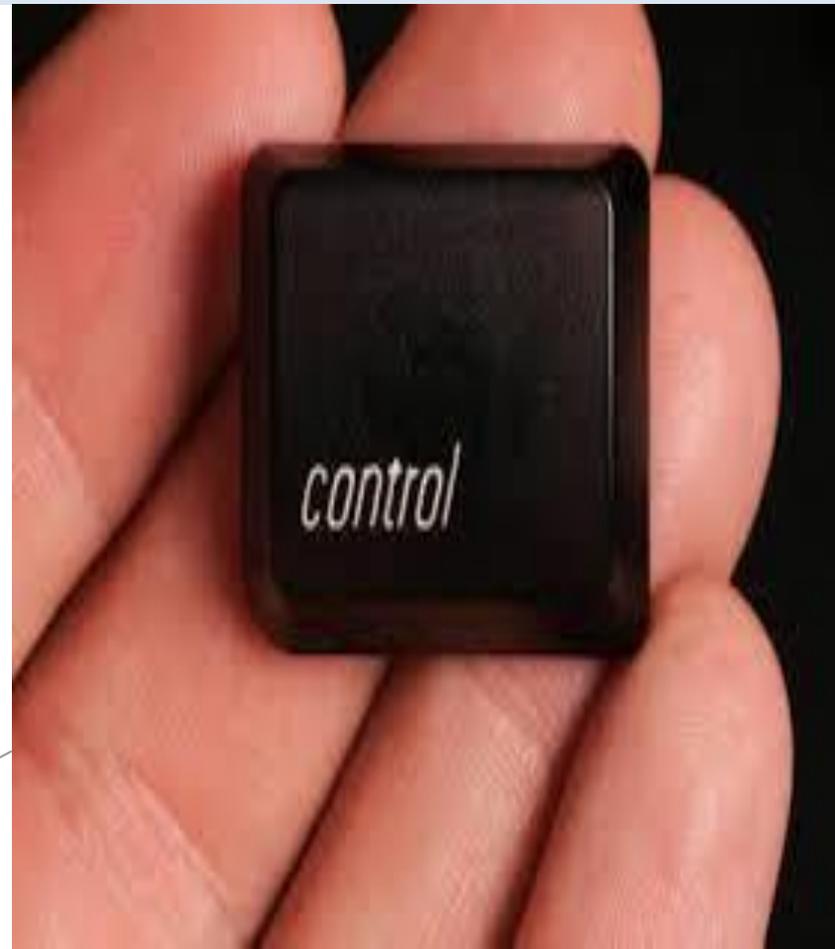
Commission
européenne
pour l'efficacité
de la justice

Charte éthique européenne d'utilisation de l'IA dans les systèmes judiciaires et leur environnement

PRINCIPE 5 :

PRINCIPE DE MAITRISE DE L'UTILISATEUR

Bannir une approche prescriptive et permettre à l'utilisateur d'être un acteur **éclairé** et **maître** de ses choix



Charte éthique européenne d'utilisation de l'IA dans les systèmes judiciaires et leur environnement

Annexe I : Étude approfondie sur l'utilisation de l'IA dans les systèmes judiciaires

1. état de l'utilisation des algorithmes d'intelligence artificielle dans les systèmes judiciaires des Etats membres du Conseil de l'Europe

Aperçu des politiques ouvertes en matière de données relatives aux décisions judiciaires dans les systèmes judiciaires des Etats membres du Conseil de l'Europe

3. les caractéristiques de fonctionnement de l'intelligence artificielle (apprentissage machine) appliquée aux décisions judiciaires

L'intelligence artificielle peut-elle modéliser le raisonnement juridique à l'avance ?

Les IA peuvent-ils expliquer rétrospectivement le comportement des juges ?

Comment l'IA doit-elle être appliquée en matière de justice civile, commerciale et administrative ?

Questions spécifiques à la justice pénale : prévention des infractions, risque de récidive et évaluation du niveau de danger

8. questions spécifiques relatives à la protection des données personnelles

9. le potentiel et les limites des outils de la justice prédictive

10. la nécessité d'un débat public approfondi sur ces outils avant la mise en œuvre des politiques publiques pour leur développement. L'urgence pour la cyberéthique de fournir un cadre pour le développement d'algorithmes d'intelligence artificielle dans le respect des droits fondamentaux

Charte éthique européenne d'utilisation de l'intelligence artificielle dans les systèmes judiciaires et leur environnement

Annexe II : Quelles utilisations de l'IA dans les systèmes judiciaires européens ?

- **Utilisations à encourager**
- **Utilisations possibles, nécessitant des précautions méthodologiques considérables**
- **Utilisations à envisager à la suite d'études scientifiques supplémentaires**
- **Utilisations à considérer avec les réserves les plus extrêmes**



Charte éthique européenne d'utilisation de l'intelligence artificielle dans les les systèmes judiciaires et leur environnement

Annexe IV : Liste de contrôle pour l'auto-évaluation

- Mesurer le niveau d'intégration des principes de la Charte dans les outils d'IA



Charte éthique européenne d'utilisation de l'intelligence artificielle dans les systèmes judiciaires et leur environnement

**Bon accueil au niveau
des Etats membres, en
Europe et à
l'international**

**Demandes de traduction
en plusieurs langues**



Charte éthique européenne d'utilisation de l'intelligence artificielle dans les les systèmes judiciaires et leur environnement

PLAN DE MISE EN OEUVRE

Trois axes:



- 1) Sensibilisation des professionnels en vue de l'intégration de la Charte dans les politiques judiciaires**
- 2) Suivi continu du développement de l'IA dans les systèmes judiciaires européens**
- 3) Assurer une meilleure mise en oeuvre de la Charte au niveau national**

Charte éthique européenne d'utilisation de l'intelligence artificielle dans les les systèmes judiciaires et leur environnement

ASSURER UNE MEILLEURE MISE EN OUVRE – EN COURS

Trois axes

- 1) Rendre les principes plus opérationnels**
- 2) Vers une certification?**
- 3) Tests des outils d'IA à l'égard des principes de la Charte dans les tribunaux**

Merci !

Questions / Discussion



<http://www.coe.int/cepej>



CEPEJ.CoE



@CEPEJ_CoE



cepej@coe.int